



Digne-les-Bains, le 14 février 2017

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE A CLAMENSANE
Dimanche 02 avril 2017

Les électeurs de la commune de Clamensane sont appelés le **dimanche 02 avril 2017** à élire 3 conseillers municipaux. Ils peuvent voter par procuration selon les conditions habituelles.

Les candidatures doivent être déposées à la sous-préfecture de Forcalquier aux heures d'ouverture au public, les **lundi 13, mardi 14 et jeudi 16 mars 2017** de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les candidats doivent compléter l'imprimé Cerfa n°14996*1 qu'ils peuvent télécharger sur internet, retirer à la mairie ou à la sous-préfecture de Forcalquier et doivent se faire délivrer une attestation d'inscription sur la liste électorale de la mairie qu'ils joignent à leur candidature.

Pour plus d'informations :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections/Municipales-partielles/Elections-municipales-partielles>

[Formulaire Cerfa n° 14996*01 de déclaration de candidature pour les communes de moins de 1.000 habitants](#)